

## Sondage : Les tactiques de négociation entre les entreprises

### Votre avis est important pour nous!

1. Le potentiel nouveau partenaire commercial P est un fan inconditionnel du Paris Saint-Germain. De son côté le négociant N, est membre du club des supporters de l'Olympique de Marseille et déteste le PSG depuis son enfance. Cependant, comme il ne veut pas compromettre la conclusion du contrat, il discute avec le partenaire commercial potentiel en parlant du PSG avec enthousiasme. Le contrat est conclu.

Considérez-vous l'attitude de N comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le partenaire commercial P devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de N ?

non  oui

2. Le client potentiel P n'arrive pas à se décider s'il doit acheter la machine ou non. Le constructeur de ladite machine, C, lui dit qu'il peut lui fournir précisément une machine à la date souhaitée. Cependant, le constructeur a en réalité cinq machines en stock. Le contrat est conclu.

Considérez-vous l'attitude de C comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le client potentiel P devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de C?

non  oui

3. L'acheteur A souhaite acheter une machine au fabricant F. Le fabricant F n'a qu'une seule machine en stock, qui peut être livrée immédiatement. F explique au client potentiel A qu'aujourd'hui son concurrent a également envoyé une demande d'achat pour la même machine. En réalité le fabricant n'a pas reçu de telle demande. Le contrat est conclu.

Considérez-vous l'attitude de F comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

L'acheteur A devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de F (si le contrat est conclu)?

non  oui

4. L'acheteur A souhaite acquérir une machine du constructeur C. L'acheteur A explique au constructeur C qu'il a reçu une offre pour une machine aux performances égales, pour un montant de 1 200 000 euros. Il serait intéressé d'acheter, mais uniquement si le constructeur C pouvait proposer un prix moins élevé ou tout au moins tenir ce prix. C'est effectivement vrai que l'acheteur A a reçu une telle offre à 1 200 000 euros. Cette machine ne serait cependant pas livrable avant six mois, et également moins bien équipée, c'est la raison pour laquelle A souhaiterait acheter la machine auprès du constructeur C.

Considérez-vous l'attitude de l'acheteur A comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le constructeur C devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de A (si le contrat est conclu) ?

non  oui

5. L'acheteur A voyage pour rencontrer le vendeur V. Un accord est sur le point d'être trouvé. A fait une dernière offre, et annonce au vendeur V qu'il doit partir dans 30 minutes afin d'avoir son avion. Sous la pression, le vendeur V accepte l'offre de A. A aurait pu sans problème modifier sa réservation et prendre un autre vol plus tard.

Considérez-vous l'attitude de A comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le vendeur V devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de A ?

non  oui

6. Le vendeur V refuse d'accéder aux requêtes du client C en ce qui concerne certaines clauses contractuelles, étant donné que son entreprise n'a jamais accepté ce genre de clauses. Le vendeur V explique peu après qu'il lui est interdit de déroger aux directives de l'entreprise. En vérité cependant, l'entreprise a déjà accepté à certaines occasions ce genre de clauses, de plus V a les prérogatives nécessaires pour les négocier.

Considérez-vous l'attitude du vendeur V comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le client C devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de V (si le contrat est conclu) ?

non  oui

7. L'acheteur A demande au vendeur V de fournir des données sur les performances d'une machine. En phase de test, on peut obtenir les mêmes résultats que ceux fournis par le vendeur V, en pratique, les valeurs sont à peu près 20% plus faibles. L'acheteur A et le vendeur V concluent un contrat pour l'achat de cette machine.

Considérez-vous l'attitude du vendeur V comme moralement défendable ou comme indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

L'acheteur A devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de V ?

non  oui

8. Le fabricant F et l'acheteur A négocient l'achat d'une machine. A a des demandes spécifiques concernant la production. Le fabricant F refuse une requête de A, au motif que la machine ne répondrait plus alors aux standards de sécurité en vigueur. Cela n'est pas vrai. Les normes de sécurité en vigueur n'entrent pas en opposition avec la requête de A. F et A concluent un contrat.

Considérez-vous l'attitude de F comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

L'acheteur A devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de F ?

non  oui

9. L'acheteur A et le vendeur V négocient l'achat d'une machine. La limite de A (c'est-à-dire la somme maximale qu'il puisse dépenser) est de 700 000 euros. Après de longs pourparlers il fait une offre à 630 000 euros. Le vendeur descend le prix à 670 000 euros. A explique à V que sa toute dernière offre est à 650 000 euros. Il n'a pas la possibilité ni le droit de proposer un prix plus élevé. V, qui ne veut pas perdre le contrat, accepte à contrecœur.

Considérez-vous l'attitude de A comme moralement défendable ou indéfendable ?

moralement défendable  indéfendable

Le vendeur V devrait-il pouvoir être en droit d'abroger le contrat en raison du comportement de A ?

non  oui

**Questions personnelles :**

1. Considérez-vous vous comme un négociateur efficace que ce soit dans le cadre privé ou professionnel ?

oui

non

2. Comment décririez-vous vos standards personnels en termes de moralité ?

normaux

hauts

faibles

3. Veuillez indiquer votre sexe

femme

homme

4. Veuillez indiquer votre profession

Juge

Avocat

D'autre